

4.071 Restauration après incendie et protection des parcs nationaux

AFFLIGÉ par les incendies qui ont ravagé les forêts du Parc national de Borjomi-Kharagauli et des environs, en Géorgie centrale (Catégorie II de l'UICN ; lauréat du certificat pour les parcs WWF PAN en 2006), le 15 août 2008, et ont brûlé mille hectares de forêt de conifères, mixtes et subalpines, notamment les habitats d'espèces en danger, inscrites sur la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées*, telles que le sapin endémique du Caucase *Picea orientalis*, l'écureuil de Perse *Sciurus anomalus*, la salamandre *Mertensiella caucasica*, *Vipera kaznakovi*, la barbastelle commune *Barbastella barbastellus*, le vespertilion de Bechstein *Myotis bechsteinii* et d'autres espèces ;

REMERCIANT la Turquie qui, à partir du 18 août 2008, a mis à disposition des avions de lutte contre les incendies pour aider à éteindre ces incendies de forêt et appuyer concrètement les brigades locales de lutte contre les incendies et le personnel du parc national en Géorgie ;

SACHANT que le 21 août 2008, la Banque mondiale a pris note avec inquiétude des rapports sur les feux de forêt dans la région de Borjomi et, en tant que partenaire international de longue date, soutenant la gestion améliorée de l'environnement et de la foresterie dans toute la région du Sud du Caucase, a encouragé la prise de dispositions, de toute urgence, pour « faciliter l'accès de l'équipement et autres ressources nécessaires pour maîtriser ces incendies dans la région » ;

PRENANT NOTE des instruments juridiques internationaux qui servent de guide aux gouvernements et à la société civile sur la question des conflits armés et de la protection de l'environnement ; et

RECONNAISSANT l'importance de la coopération internationale pour la mise en place d'activités durables de conservation de la nature et d'écotourisme dans le Caucase et pour faciliter la restauration des écosystèmes de forêt et de montagne à la suite d'incendies ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. APPELLE tous les bailleurs de fonds internationaux à soutenir la restauration de l'environnement à l'intérieur et aux alentours des aires protégées ravagées.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :

2. DEMANDE à la Commission mondiale des aires protégées (CMA) et à la Directrice générale de recommander les mesures appropriées pour restaurer la biodiversité et d'autres valeurs écologiques du Parc national Borjomi-Kharagauli, à l'aide des résultats de l'évaluation commune des besoins dirigée par la Banque mondiale, de la Mission conjointe d'évaluation de l'environnement des Nations Unies en Géorgie conduite par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres études d'évaluation et initiatives pertinentes.
3. DEMANDE à la Commission du droit de l'environnement (CDDE) de l'UICN et à la Directrice générale de réfléchir aux moyens de renforcer les capacités et les concepts juridiques en vue de coordonner le droit humanitaire et le droit de l'environnement.
4. DONNE INSTRUCTION à la Directrice générale de communiquer les résultats de ces initiatives de l'UICN aux membres de l'UICN.
5. DONNE INSTRUCTION à la Directrice générale de collaborer avec les membres de l'UICN, les organisations internationales, États, ONG et universités afin d'identifier les meilleures pratiques recommandées pour une gestion efficace des aires protégées et des ressources naturelles, y compris après les conflits.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.